

Master 1 DROIT

Examens du 1^{er} semestre 2019/2020

Session 1

Droit pénal spécial

Jocelyne Leblois-Happe

Résoudre le cas pratique et répondre aux deux questions suivantes :

1. Yvan T. a été contaminé il y a cinq ans par le virus du sida. Il consulte régulièrement et suit un traitement. Au cours de l'été 2018, il a rencontré Sylvia V. avec laquelle il a entamé une relation amoureuse, sans toutefois lui faire part de son état de santé. Après les premières semaines, le couple n'a plus utilisé de préservatif. C'est à l'occasion d'un examen sanguin effectué au mois d'août dernier que Sylvia V. a découvert sa séropositivité. N'ayant pas eu de relations sexuelles avec un tiers ni subi de transfusion sanguine au cours de cette période, elle a questionné Yvan T. qui lui a avoué être atteint par le VIH. Sylvia V. envisage de porter plainte. Conseillez-la : le comportement d'Yvan T. est-il pénalement répréhensible ? Si oui, sous quelle(s) qualification(s) ? Quelle est (sont) alors la (les) peine(s) qu'il encourt ?
2. Quel est l'élément matériel de l'exhibition sexuelle ?
3. A quoi correspond le droit coutumier de correction ?

Durée de l'épreuve : 1h

Document(s) autorisé(s) : aucun

Matériel autorisé : aucun